

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP -
(N° 1360)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 38

présenté par
Mme Delpech

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« l'accompagnement et la prise en compte des besoins de ces élèves »

les mots :

« et l'accompagnement de ces élèves et la prise en compte de leurs besoins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant améliorer la construction de la phrase.